



## COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Paris, le 30 octobre 2025

**PRIME TRACTION**

# POUR UNE PRIME DE TRACTION GARANTIE, SÉCURISÉE ET AUGMENTÉE !

**Dans le cadre de la préparation du troisième groupe de travail sur la prime de traction qui se déroulera le 6 novembre prochain, les organisations syndicales représentatives à la Traction se sont rencontrées le mardi 28 octobre afin de travailler sur un socle commun de revendications.**

**Face à une direction qui se limite, pour le moment, à exposer ses pistes de réflexion, il devient nécessaire pour nos quatre organisations syndicales d'obtenir de réels engagements !**

Alors que les conductrices et conducteurs assurent chaque jour leurs missions de service public, ils/elles sont en droit d'exiger une meilleure reconnaissance de leur métier. En effet, les profonds bouleversements liés à la multiplication des appels d'offres, à la séparation par ligne et à la filialisation accentuent l'instabilité de la charge de travail, et par conséquent celle de la rémunération. Dans ce contexte, les conductrices et conducteurs sont pleinement légitimes à revendiquer une prime traction repensée, juste et à la hauteur de leurs responsabilités.

C'est pourquoi nos organisations syndicales, malgré des revendications pouvant diverger sur certains points techniques, se rejoignent pour porter d'une seule voix l'exigence d'améliorations significatives de la prime traction, qui n'a pas évolué depuis des années, autour des principes suivants :

- **une amélioration de la prime garantie**, qui ne serait plus lissée sur le mois mais à la journée. Cela permettrait de pallier les aléas de production, les évolutions de l'entreprise par la spécification, les inutilisations, les SU... qui péjorent chaque jour la rémunération des agents ;
- **une sécurisation de la prime traction**, afin de limiter les pertes de rémunération en cas de maladie et en la mettant en œuvre dès le premier jour d'arrêt ;
- **une simplification de la prime traction**, afin de permettre à chaque conducteur·trice de comprendre et de suivre aisément le calcul de sa rémunération ;
- **une revalorisation de la présence horaire** avec le paiement de la prime de travail dès la première minute de présence au travail.

**POUR NOS FÉDÉRATIONS, NOUS EXIGEONS  
QUE LA DIRECTION SOIT AU RENDEZ-VOUS  
LE 6 NOVEMBRE PROCHAIN !**